

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2014

EXPOSITION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 1677)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 81

présenté par
Mme Le Dain et M. Le Déaut

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« et le déroulement »

les mots :

« , le déroulement et les délais ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Introduire la notion de délais est primordiale car seule cette notion peut permettre l'action.

En l'absence de délais précisés, les risques d'allongement des procédures pourraient rendre, de facto, la loi inapplicable.